



REGLEMENT

Prix Inspiring Young Europeans 2023

Le Grand Prix – Le Prix Inspiration

Article 1 : Organismes

L'écosystème Inspiring Young Europeans est le premier réseau citoyen d'engagement de la Jeunesse européenne. Porté par la Fondation Hippocrène, IYE est composé de 19 organisations qui informent, sensibilisent et engagent la jeunesse sur des thématiques communes : accompagnement des jeunes, vivre ensemble, promotion d'une citoyenneté durable et européenne.

En favorisant l'entraide et la coopération entre ses membres, IYE a pour mission de démultiplier leur impact en mutualisant leurs compétences et leurs expériences et en construisant des projets communs avec des partenaires européens.

En 2023, l'écosystème Inspiring Young Europeans lance la première édition du Prix Inspiring Young Europeans avec pour objectif d'accompagner les associations françaises à développer leurs projets à l'échelle européenne.

Article 2 : conditions d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse **aux associations et aux organisations françaises à but non lucratif ayant pour bénéficiaires des jeunes avec l'ambition de concevoir et/ou de prolonger leurs actions à l'échelle européenne.**

Pour être éligible, à minima une partie du projet doit impliquer des jeunes d'au moins un pays de l'Union européenne en plus de la France autour de la citoyenneté et des thématiques de l'écosystème Inspiring Young Europeans.

Concernant le stade de développement, le projet doit pouvoir commencer au plus tard au dernier trimestre 2023. Le projet peut être en cours de développement mais il doit obligatoirement nécessiter un accompagnement pour sa mise en œuvre.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets terminés
- Les projets d'entreprises commerciales (même si les projets en eux même sont à but non lucratif).

Article 3 : Critères d'analyse des projets

Cet appel à projet récompensera les projets associatifs ayant une forte capacité de mobilisation des jeunes à l'échelle européenne sur une des thématiques de l'écosystème Inspiring Young Europeans. La pédagogie recherchée dans le projet s'articule autour de 4 axes principaux : Axe citoyenneté ; Axe Europe ; Axe créativité ; Axe inclusion

Le jury désignera les projets sur la base des critères suivants :

- La pertinence du projet en rapport avec la thématique, la qualité de mobilisation entre jeunes français et du/des autres pays et les opportunités de démultiplication du projet.
- L'impact du projet et sa capacité de mobilisation (diversité des publics, nombre de jeunes mobilisés et de personnes touchées) et de communication.
- La faisabilité technique, pratique et budgétaire du projet.

Article 4 : Calendrier de l'appel à projets et modalités de sélection

- 9 juin 2023 : lancement de l'appel à projets.
- 31 août 2023 (23h59) : date limite pour remplir le formulaire d'inscription en ligne et communiquer les informations complémentaires précisées dans l'article 5.
- Début septembre 2023 : présélection des projets par le Jury, vérification de l'éligibilité des dossiers et évaluation des dossiers par les membres de l'écosystème IYE.
- Septembre 2023 : jury de sélection
- Octobre 2023 : annonce des projets sélectionnés.
- Novembre 2023 : début de l'accompagnement.
- Avril 2024 : Remise des Prix

Article 5 : Les modalités de candidature

Le dépôt des dossiers s'effectue du 9 juin au 31 août (23h59) 2023, 23h59 et consiste à :

- Remplir un questionnaire de candidature en ligne.
- Fournir les pièces administratives suivantes (pour les projets déjà constitués en associations) :
 - o Copie des statuts de l'association

Pour toute questions complémentaires, n'hésitez pas à nous écrire : contact@fondationhippocrene.eu

Article 6 : L'accompagnement lié au Prix

Accompagnement des projets finalistes et lauréats :

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement caractérisé par :

- Un accompagnement sur mesure en fonction des besoins du projet (formation, conseil, visibilité, événementiel) réalisé par les structures de l'écosystème
- Une mise en réseau avec les 19 membres de l'écosystème et les partenaires du Prix
- Une campagne de communication relayée par les 19 structures de l'écosystème IYE
- Une remise des Prix en avril 2024 pour présenter le projet et ses résultats à date
- Une dotation financière à utiliser dans le cadre du projet présenté

Article 7 : Engagement de présélection des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- Participer aux actions d'accompagnement prévues à l'Article 6 ;
- Afin d'assurer un suivi dans l'accompagnement, l'écosystème Inspiring Young Europeans demande aux projets lauréats de définir au préalable une personne référente pouvant être présente à chaque rendez-vous avec l'écosystème (en ligne et en présentiel en fonction du type de rencontre).
- Accepter d'apparaître sur tous supports de communication dont le but est de mettre en valeur le Prix ou le projet en lui-même. Dans ce sens, les porteurs et porteuses de projets autorisent l'écosystème Inspiring Young Europeans à reproduire et exploiter leur image dans le cadre du Prix.

Article 8 : Modification, Interruption ou annulation de l'appel à projets

L'écosystème Inspiring Young Europeans se réserve le droit, dans l'éventualité d'un cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler l'accompagnement ou certaines de ses phases, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, l'écosystème Inspiring Young Europeans s'engage à le notifier aux participant·e·s par tout moyen approprié (notamment courrier électronique et/ou par publication sur les sites de l'organisateur) et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables.

En cas de modification, annulation, interruption, réduction ou extension de la durée de l'accompagnement, la responsabilité de l'écosystème Inspiring Young Europeans ne pourra être engagée et les participant·e·s ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Il pourra être demandé un remboursement de la dotation financière si le projet n'est pas mené à bien. La situation sera évaluée au cas par cas avec les responsables du projet.

Article 9 : Informatique et liberté

Dans le cadre du règlement général relatif à la protection des données, vous acceptez que l'écosystème Inspiring Young Europeans collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le formulaire d'inscription en ligne.

La collecte de ces données a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement de l'appel à projets et, particulièrement, l'instruction des candidatures par l'écosystème Inspiring Young

Europeans, l'organisation des jurys de présélection et sélection puis de contacter les lauréat·e·s. Par ailleurs, les participante·s composant la ou les équipes lauréate·s autorisent l'écosystème Inspiring Young Europeans à diffuser leurs noms et prénoms sur son site internet et ses réseaux sociaux ainsi que sur ceux des 19 structures de l'écosystème et des partenaires de l'appel à projets.

Les participants disposent d'un droit d'accès au fichier, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant directement à l'adresse suivante : contact@fondationhippocrene.eu

Article 10 : Confidentialité

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets déposés.

Article 11 : Modification du règlement

Tout.e participant.e reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions. Les éventuelles modifications du calendrier de dépôt des dossiers de l'appel à projets seront portées à la connaissance des candidat·e·s sur le site internet de l'écosystème Inspiring Young Europeans (www.inspiringyoung europeans.eu).